

Procès-verbal de la commission recherche : Séance du 22 octobre 2020

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la CR du 24 septembre 2020
- Examen des demandes d'éméritat : Patrice Brun et Noble Akam
- Examen des demandes d'HDR : Delphine Pages-El Karoui (garant : William Berthomière, « PASSAGES »), Claire Hasenohr (garant : Jean-Charles Moretti, « université Paris 1») et Mabrouka El Hachani (garant Vincent Liquète, INSPE de Bordeaux)
- Discussion sur le modèle de répartition de la dotation des équipes : présentation de Maryan Danède
- Présentation de la ventilation du budget recherche
- Appel à projets PSE 1 et méthodologie de classement des dossiers, pour les colloques cofinancés Région et pour les projets cofinancés Région.
- Questions diverses
-

Etaient présents :

J. Albrespit, P. Antolin, Beyaert-Geslin, P. Beylot, B. Collignon, O. Devillers, R. Estève, A. Fernandez, V. Fromentin, E. Guilhamon, N. Jaëck, A. Lampropoulos, N. Labarre, M-C. Lipani, P. Meyzie, O. Fertat, M. Bertrand, P. Beaucé, C. Brun, A. Monseigne, A. Ventura, E. Suzuki, F. Hoffmann, C. Duthu, S. Barbeyron, A. Lamoulie, M. Reyraud, N. Taffin, A. Sasportes, K. Sossou, E. Kajfazs.

Etaient représentés :

AP. Chassigne, M-C. Gonzalez Scavino, E. Jean-Courret.

Membres invités :

P. Baudry, G. Miura

La séance débute à 14 heures : avant de lancer l'ordre du jour, N. Jaëck demande que la CR fasse une minute de silence à la mémoire de Samuel Paty, professeur d'Histoire-Géographie au collège du Bois d'Aulne de Conflans-Sainte-Honorine, assassiné ce vendredi 16 octobre pour avoir rempli sa mission d'enseignement.

1- Le PV de la séance de la CR du 24 septembre est mis au vote :

Approbation : unanimité moins 1 abstention (A. Ventura précise qu'il s'abstient parce qu'à cette période de l'année, il ne peut assister à la CR que jusqu'à 15h15, et ne peut donc pas voter l'intégralité du PV.)

2- Examen des demandes d'éméritat et de HDR

Les dossiers sont présentés aux élus :

Demande d'éméritat de Patrice Brun : approbation à l'unanimité

Demande d'éméritat de Noble Akam : approbation à l'unanimité

N. Jaëck remercie la commission pour ces collègues, et profite de ce point pour informer les présents qu'un courrier sera envoyé avant décembre 2020 aux enseignants-chercheurs et chercheurs nouvellement retraités, pour les informer du maintien de leur adresse et des droits documentaires attendus, s'ils le souhaitent. L'appui de la CR sera mentionné dans ce courrier.

Avant l'examen des demandes de dépôt d'HDR, C. Duthu propose que les dossiers de HDR soient présentés plutôt en fin de séance car certains élus ne votent pas et pourraient ainsi être libérés quand on en viendrait à ce point. N. Jaëck répond qu'elle préfère que toute la commission ait connaissance de ces dossiers importants pour la vie scientifique de l'établissement et soit informée de la nature des débats. Cet avis est appuyé par B. Collignon et A. Ventura qui pensent également que ces dossiers doivent être présentés aux membres de la CR, puis mis au seul vote des collègues concernés, MCF HDR et PR. Ce principe est unanimement voté.

A. Ventura se demande pourquoi on sollicite l'avis de la CR sur les HDR alors que les compétences demandées pour cette expertise sont très spécifiques, et que par ailleurs les dossiers sont très hétérogènes quant au nombre et à la nature des pièces présentées à la CR. N. Jaëck répond que c'est d'abord une obligation légale, et que la CR a la responsabilité de valider à la fois la recevabilité, la robustesse scientifique, et la pertinence du dossier par rapport aux valeurs et aux exigences d'un établissement spécifique. Elle répond sur l'autre aspect de la question : certaines pièces sont numérisées, d'autres sont apportées directement en séance – en l'occurrence, le complément de dossier de C. Hasenohr est matériellement présent dans la salle, et la lettre du garant, V. Liquète, est également bien présente à la fin du document scanné par M. El Hachani.

Demande de dépôt d'HDR à l'UBM de Delphine Pagès-El Karoui : approbation à l'unanimité

Le traitement de la demande de dépôt d'HDR à l'UBM de Claire Hasenohr est plus mouvementé : il apparaît que contrairement à ce qui a été annoncé dans l'ordre du jour, son garant, J-C. Moretti, n'est pas membre d'Ausonius. Il est DR au CNRS, à l'Institut de Recherche sur l'Architecture Antique (USR 3155 (AMU-CNRS, UPPA, Lyon 2)). Aussi les élus se posent-ils la question de la possibilité d'inscrire dans une université une HDR si le garant n'est pas membre, ni membre associé, de cette université. Un débat s'installe, où divers cas sont évoqués, et où l'on ne peut s'accorder sur les termes de la loi : C. Brun affirme que la loi est claire et que le candidat peut s'inscrire dans son établissement d'exercice ou dans celui de son garant. Il réclame que, puisque nous sommes dans un état de droit, nous accordions cette autorisation. N. Jaëck répond que le droit n'est ici pas en cause, mais sa propre méconnaissance de la loi : en l'absence de stabilisation de l'information, la direction de la recherche ne possédant pas non plus de réponse, N. Jaëck préfère reporter la décision, et consulter le texte de loi. Elle propose de remettre le vote sur ce dossier au 12 novembre, avant ou après le CAC – la soutenance est prévue le 4 décembre, et cette décision de report ne mettrait donc pas la soutenance en péril. On vote sur ce report, approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.

Demande de dépôt d'HDR à l'UBM, avec dépaysement à Lyon 3, de Mabrouka El Hachani : approbation à l'unanimité.

- 3- Discussion sur le modèle de répartition de la dotation des équipes : présentation de Maryan Danède (Cellule d'Aide au Pilotage)

N. Jaëck précise quelques points avant que ne débute la présentation. Elle informe la CR que M. Danède est également venu faire cette présentation en CDUR le mardi 20 octobre : il y a expliqué le modèle en détail, comme il va le faire en séance pendant cette CR. Afin de donner à chacun la possibilité de s'approprier ce powerpoint après en avoir écouté la présentation, la CDUR a pris le temps de la réflexion, et la discussion y sera menée à la séance suivante, soit le 17 novembre. Pour les mêmes raisons, et également parce qu'il est important que la CR vote en ayant pris connaissance des positions de la CDUR, afin que la complémentarité et la circulation de l'information entre les instances s'opèrent, N. Jaëck propose que la discussion sur le modèle ait lieu le 19 novembre à la CR. Elle rappelle par ailleurs ce dont les deux instances sont convenues – à savoir que le renouvellement du modèle n'aurait lieu qu'au 1^{er} janvier 2022, pour les raisons développées à la CR du 24 septembre (voir PV), et que l'enjeu de la discussion est pour l'heure le choix d'une hypothèse de calcul pour la seule année 2021, année de transition. Enfin, elle souligne quelques éléments, pour mettre cette présentation en contexte.

Elle souligne que si la répartition du budget entre les équipes est un geste de gestion, ce geste n'est jamais neutre : il est la traduction d'une stratégie politique et il convient donc de souligner les enjeux.

Cette répartition est présentée chaque année dans deux instances, la CR et la CDUR, et il faut veiller à construire cette interaction, d'autant que la CDUR n'a statutairement qu'un rôle consultatif. Il est crucial, selon N. Jaëck, que les positions des directeurs et des directrices soient présentées et prises en compte par la CR – la CDUR possède la mémoire des échanges, la culture du débat sur ces questions, et représente, par définition, un collectif très équilibré entre les équipes. N. Jaëck présentera donc en détail les positionnements pris en CDUR à la CR qui est quant à elle un corps très récemment renouvelé, et qui peut voir d'un œil neuf ce modèle : c'est la CR qui aura bien entendu la responsabilité souveraine du vote, tout en étant comptable de rendre productive cette interaction complexe avec la CDUR.

N. Jaëck souhaite souligner quatre autres principes de choix politique qui sont exprimés dans ce modèle. Le choix et le poids des critères de calcul (taille des effectifs, 78%, activité scientifique, 20%, taux de soutenance, 2%) sont bien entendu à examiner en détail – ils seront explicités dans la présentation de M. Danède : ils sont le fruit d'une construction continue à la CDUR et à la CR, et se sont stabilisés ainsi depuis 2015. N. Jaëck souligne ensuite le principe d'un forfait pour les équipes qui rentrent mal dans le modèle de calcul commun, soit parce qu'elles sont très petites et parce qu'un financement qui repose pour 78% sur le critère de taille les empêcherait de mener toute politique scientifique (CLLE-ERSSàB, Archovision, IKER, et le LAM), soit parce qu'elles doivent financer des Presses (Ausonius), soit parce qu'elles doivent acquérir et entretenir du matériel (IRAMAT/CRP2A) – ici, il est donc question de deux choses différentes : la place faite aux unités minoritaires sur le plan de la taille, et le sur-financement de certaines, pour des raisons de spécificités. Troisièmement, se pose la question de la pondération – on pondère toujours pour atteindre un objectif, et ces objectifs doivent donc être transparents. Quatrièmement, la définition même du contenu du critère comprend une part de choix que là encore, il convient d'éclairer – par exemple, qui compte-t-on quand on compte les membres d'une équipe ? à quel corps de référence rapporte-t-on la totalité des publications ? N. Jaëck a fait cette introduction pour signaler les points qui sont, selon elle, les points de vigilance méthodologique – il appartient aux membres de la CR de noter leurs propres points de vigilance en assistant à cette présentation.

M. Danède fait la présentation du powerpoint qui était disponible sur le BV, et il en est chaleureusement remercié.

N. Labarre pose une question pour le critère « dynamisme » : pourquoi a-t-on retenu l'écart à la moyenne et non l'écart à la médiane ? M. Danède répond que ceci a été approuvé à l'époque ; il ajoute que tout peut être modifié, les coefficients, les scores, tout en gardant comme point de vigilance que l'intérêt d'un modèle est d'asseoir une politique et d'assurer une certaine stabilité.

A. Beyaert-Geslin demande à N. Jaëck quelles vont être, justement, les orientations qui vont présider au choix de l'hypothèse de calcul. N. Jaëck répond qu'il y a un double désir d'information (le choix d'une démarche qui consiste à présenter publiquement le détail de ce modèle et de le discuter de manière collégiale) et d'équité dans la distribution des moyens, sans considérer que certaines équipes doivent être favorisées pour des raisons qui ne seraient pas évoquées dans les instances.

N. Labarre s'étonne de ce que, quelle que soit l'hypothèse, le MICA soit très sévèrement impacté, bien plus que toutes les autres équipes – y compris dans l'hypothèse de la simple mise à jour des effectifs. Une vérification rapide permet à M. Danède de repérer effectivement une erreur dans le relevé du nombre de doctorants du MICA – il rectifie l'erreur et met la version corrigée sur le BV, tandis que N. Labarre est remercié pour sa vigilance.

A. Beyaert-Geslin précise que le critère « dynamisme » est un critère essentiel à maintenir dans le futur modèle : c'est lui qui signale l'excellence, et qui valorise la qualité scientifique de la production des équipes. On en convient collectivement, et N. Jaëck redit à quel point il est donc important que ce critère soit calculé le plus justement possible, avec des indicateurs sur lesquels on se mette bien d'accord.

C. Brun pense que la référence nominative aux unités dans les hypothèses de calcul est un biais à éviter pour que la discussion qui ne soit pas captée par les intérêts particuliers, et propose de faire tourner le modèle sur des centres fictifs. N. Jaëck trouve que c'est une idée séduisante, mais rappelle que 2021 est une année de transition pendant laquelle les équipes seront, dans tous les cas, généreusement dotées du fait du report – cette solution, qui demanderait du travail complémentaire aux services, semble donc un peu excessive pour 2021. En revanche, mener la réflexion théorique pour 2022 en utilisant des exemples fictifs sera effectivement totalement nécessaire, et on peut retenir cette solution pour 2022.

P. Beucé demande comment ont été définis les forfaits. N. Jaëck n'a pas la réponse précise : ces éléments n'ont jamais été clairement expliqués en CDUR où elle siégeait. B. Collignon se souvient que dans le cas d'IKER, on avait justifié l'octroi d'un assez gros forfait (au regard du nombre de membres) par la distance qui sépare Bordeaux de Bayonne, et qui génère des frais de déplacement plus lourds. N. Jaëck dit que là encore, il faudra établir ces forfaits en fonction des besoins exprimés, et B. Collignon souligne que l'on pourra s'appuyer sur le dialogue de gestion que ces UMR mènent annuellement avec le CNRS.

4- Présentation de la ventilation du budget recherche

N. Jaëck commente ligne par ligne la ventilation du budget recherche, comparée à celle de 2020. La CR est souveraine sur cette ventilation interne, mais la somme globale de 639 161 € a été votée par le CA.

La dotation aux unités demeure inchangée, mais elle est additionnée de 96 498 €, soit le montant total des reports sollicités par les unités.

Dans la case qui concerne « les actions de la politique scientifique d'établissement », peu de changements : le montant alloué aux « projets région » est un peu différent, il correspond au total des cofinancements de l'établissement pour les projets retenus par la Région pour 2021. E. Kajfasz souligne que cette somme peut s'envoler – et c'est effectivement pourquoi l'examen des projets région par la CR est importante : nous devons veiller à ce que nos cofinancements restent dans des limites que nous pouvons honorer. On a par ailleurs supprimé la ligne « Publication de la leçon inaugurale » : cette manifestation, cofinancée par l'UBM et l'UPPA n'a pas eu lieu en 2020, et ce n'est donc pas nécessaire de budgéter de l'argent pour sa publication par les PUB en 2021. N. Jaëck précise que la présidence actuelle honore les engagements de l'ancienne équipe : ainsi les soutiens aux Chaires, aux GIS et aux EP (dispositifs venus se présenter en CAC) sont reconduits.

Annick Monseigne souhaite avoir des précisions sur le soutien aux revues, éléments essentiels de la politique scientifique d'un établissement et de sa visibilité. N. Jaëck précise que les revues UBM sont pour l'instant financées sur la base de leurs demandes, et la politique est donc en la matière conservatrice (ce qui n'est inutile pour assurer la pérennité des revues). K. Abado ajoute qu'une réflexion a été amorcée quant à l'opportunité d'un appel à projets, et d'un bilan de l'existant, pour aménager la possibilité de modifications.

Dans la case qui concerne la « structuration de recherche », plusieurs points de commentaire.

L'an dernier, une « aide exceptionnelle » de 100 000 € avait été accordée à la Recherche du fait de l'effet d'aubaine des frais de gestion. Sur ces 100 000 € « exceptionnels en 2020 », l'équipe présidentielle de L. Larré a souhaité continuer à maintenir certains des financements engagés, pour une somme de 30 000 € – le maintien des financements aux équipes-projets selon les modalités exactes de l'engagement de l'équipe précédente (soit 10 000 € en 2019, 20 000 € en 2020 et 5 000 € en 2021), le maintien du soutien de l'internationalisation à la Recherche sous une forme différente que celle précédemment pratiquée (à savoir l'octroi de modulations de service pour montage de projets ERC) – il s'agit ici d'une ligne assez ouverte qui nous donnera une marge de manœuvre pour mener notre politique d'internationalisation, selon des modes d'action qui pourront être décidés lors des Assises de la Recherche du 26 novembre.

E. Kajfasz demande si le système des équipes-projets va être maintenu, ou développé. N. Jaëck précise que cette démarche a eu un temps, qu'elle était liée à l'obligation que le gouvernement fait aux établissements de reconfigurer son paysage de recherche et de labelliser ses unités. Ce qui devait en émerger a émergé – en l'occurrence D2IA, sur les études asiatologiques. En revanche les Assises de la Recherche seront l'occasion de voir si de nouveaux champs peuvent émerger, à la croisée des préoccupations des unités – N. Jaëck souligne qu'elle a connaissance de deux groupes de travail qui se structurent en ce moment, l'un sur les « War Studies » à l'initiative de L. Capdetrey et l'autre sur les « Food Studies » à l'initiative de P. Meyzies.

En revanche, la ligne exceptionnelle « soutien aux CIS » disparaît, et l'équipe, en négociation avec UBIC (qui avait bénéficié de l'intégralité de cette somme de 30 000 €) qui ne peut plus bénéficier des fonds IdEx, réfléchit à quelle somme elle peut dégager pour ne pas assécher complètement le financement d'UBIC et continuer à la soutenir un peu. UBIC envisage de changer de statut et de passer en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), où l'Université Bordeaux Montaigne serait un des partenaires. La politique est la suivante : nous souhaitons capitaliser sur ce que l'équipe précédente a fait en terme de valorisation – et créer au sein de la Direction de la Recherche un pôle autonome de « Valorisation, mécénat et partenariats », qui nous permettrait de réfléchir, sur le temps du mandat, aux différentes manières de valoriser spécifiquement les SHS. Pour autant, nous n'avons pas les moyens de dégager de grosses sommes, ni trop de masse salariale, pour UBIC. Nous avons une marge de manœuvre sur les sommes obtenues lors du Dialogue Stratégique de Gestion (DSG, phase 2), et nous pourrions donc, en

fonction des besoins exprimés par UBIC, et des arbitrages, dégager jusqu'à 10 000 € sur l'enveloppe liée à la valorisation.

Enfin, les 53 000 € de masse salariale au titre de la fédération des Presses (un@, dossier dont N. Jaëck fera une présentation à la CR dans l'année) s'expliquent par le fait que, comme le détaille O. Devillers, un poste issu de la dissolution de la COMUE a été reversé à l'UBM au titre de la politique de l'édition. S. Vincent a été nommée sur cette mission, et en 2020, les 53 000 € qui apparaissent sur ce budget étaient issus de la COMUE pour compenser le temps passé par S. Vincent sur projet, et permettre à Ausonius de recruter une personne pour la remplacer.

Dans la case sur les « Moyens mutualisés », la grande différence est l'évolution de l'Ecole Doctorale comme une structure autonome : cette décision a entraîné sa migration hors du CRB « Recherche » et vers le CRB « Affaire transversales », dont la responsable est Marie Navarro – ce sont donc 118 000 € qui mécaniquement sont affectés ailleurs. Le financement pour les PUB est marginalement arrondi, à la demande de D. Picco, la directrice du service.

Enfin, la dernière case contient deux bonnes nouvelles qui viennent abonder le budget recherche : les deux fiches DSG présentées au rectorat par l'équipe précédente, et acceptées, nous permettent de bénéficier de 205 800 € supplémentaires, qui seront dédiés pour 71400 € à la valorisation, et 131400 € à la procédure de reconfiguration et de labellisation des Unités de Recherche. Nous bénéficierons pour un an, à compter du 1^{er} janvier 2021, de deux CDD sur chacun de ces postes, et d'une confortable somme de fonctionnement qui devrait nous permettre de bien avancer sur ces dossiers. Nous honorerons bien entendu ce qui avait été prévu : ainsi G. Miura explique que dans la fiche sur la restructuration des équipes, 48000 € avaient été demandés pour l'acquisition de fonds documentaires associés à la création des nouvelles équipes, et que cette démarche permet de faire l'achat de ressources très coûteuses dont l'établissement n'aurait pas les moyens, sans cela. Il demeure néanmoins quelques marges de manœuvre – une éventuelle subvention à UBIC par exemple sur la fiche valorisation : nous présenterons les choix que nous ferons en CR, et nous en ferons le bilan au début de l'année 2022.

N. Jaëck précise que ces Dialogues Stratégiques de Gestion, qui ont lieu tous les ans en février ou en mars pour la recherche, sont une véritable opportunité : il faudra s'en emparer, voir ce que l'on souhaite solliciter, et présenter nos demandes au rectorat. La commission recherche a ici tout son rôle à jouer.

Au total donc, si l'on enlève du budget recherche les 118 000 € de l'ED, les 53 000 € de masse salariale pour Un@, et les 70 000 € d'aide exceptionnelle, si l'on ajoute le DSG (205 800 €) et les sommes reportées pour les équipes (96 498 €), l'on parvient à une hausse du budget Recherche, qui passe de **875 821 € à 941 459 €**.

N. Jaëck propose au vote la ventilation de l'enveloppe recherche, telle qu'elle a été présentée : approbation à l'unanimité.

B. Collignon demande où en est la question précédemment évoquée de la banalisation de la journée du 26 novembre pour les Assises de la Recherche ; N. Jaëck répond qu'elle est sur ce point en discussion avec l'équipe. B. Collignon propose que la CR soutienne cette demande d'un vote – et la commission se prononce unanimement. A. Beyaert-Geslin souligne toutefois que ce n'est pas forcément une décision très facile à prendre : la tension sur la formation, du fait de la COVID notamment, fait que toutes les heures de cours sont importantes – et on en convient.

- 5- Appel à projets PSE 1 et méthodologie de classement des dossiers, pour les colloques cofinancés Région et pour les projets cofinancés Région

K. Abado présente l'appel à projets PSE 1, ainsi que le calendrier, à la fois pour les colloques et pour les projets Région. Il est important de comprendre que seuls les colloques doivent être évalués et classés par les établissements. Les projets Région sont simplement présentés, et la CR valide leur dimension scientifique et leur soutenabilité financière pour l'établissement. En revanche les colloques sont évalués et classés, sur la liste des critères à partir de laquelle les porteurs de projets ont travaillé. La séance d'évaluation de la CR de novembre nous permettra d'avoir une expérience de ces critères, et de les ajuster en fonction de cette expérience. Par ailleurs, sur le modèle méthodologique voté au CAC du 12 octobre 2020, deux rapporteurs ont été nommés par N. Jaëck pour chacun des 4 dossiers reçus – soit des rapports non anonymés, un rapporteur dans la discipline et un en dehors, dans la mesure du possible, et deux rapporteurs de listes différentes, dans la mesure du possible.

En réponse à P. Beylot, rapporteur pressenti qui souligne qu'il ne pourra pas être présent à la CR du 19 novembre, N. Jaëck précise que les rapporteurs n'ont pas l'obligation d'être présents en séance. On vote à l'unanimité la liste des rapporteurs pour les quatre dossiers reçus dans le cadre de l'AAP Colloques Région PSE1, comme suit :

- a- « Regards croisés sur le français et ses usages dans l'espace francophone : des pratiques socio-discursives aux questions didactiques », Alpha Barry, CLARE
 - Rapporteurs : Jean Albrespit et Maria Cécilia Gonzales-Scavino
- b- « XIV colloque international sur les langues et cultures paléohispaniques », Coline Ruiz Darasse, AUSONIUS
 - Rapporteurs : Olivier Devillers et Pascale Antolin
- c- Intelligence artificielle et innovation sociale, Alian Kiyindou, MICA
 - Rapporteurs : Anne Beyaert-Geslin et Ezechieel Jean-Courret
- d- Impostures et vérités en arts, Christian Malaurie, CLARE
 - Rapporteurs : Pierre Beylot et Pauline Beaucé

A. Baeyert Geslin se demande si pour simplifier la procédure, il ne serait pas possible de coupler publication et colloque au sein d'un même appel PSE. K. Abado répond que le budget est annualisé, et que ces deux opérations ont lieu sur des années différentes.

6- Questions diverses

N. Jaëck informe les membres de la CR que le comité de pilotage pour la MSH, composé des trois tutelles (N. Jaëck pour l'UBM, Hamida Demirdache pour le CNRS, et Sébastien-Yves Laurent pour l'UB), a élu Patrick Baudry à la tête de cette maison, pour déposer le projet d'USR, à compter du 1^{er} janvier 2021. La CR le félicite et l'applaudit.

N. Jaëck informe enfin les membres de la CR du cas de Mme Florence Verdier, qui a été licenciée immédiatement et sans solde pour faute grave, pour détournement de fonds. L'établissement va mener une enquête approfondie, établir dans la mesure du possible un « arbre des causes », et, conformément à la loi, a porté plainte auprès du procureur de la république. N. Jaëck explique que, même si une procédure de recouvrement a été entreprise auprès de F. Verdier, l'établissement ne rentrera pas dans ses fonds, et cet argent est donc perdu. La présidence et la DGS proposent donc que les sommes détournées ne soient pas rendues aux unités de recherche. Cette information a également été donnée en CDUR le 20 octobre, et les directeurs n'ont pas émis d'objection, même s'ils ont souligné qu'il allait falloir veiller à bien établir les manquements qui ont pu conduire à ce que les agissements de M. Verdier passent inaperçus. Les projets encore en cours et qui ont des financeurs tiers seront en revanche examinés au cas par cas et, si de l'argent leur manque, on s'efforcera de le trouver.

A 17h15, la séance se termine, et N. Jaëck remercie chaleureusement les membres de la CR pour leur participation.

Fait à Pessac, le 25 octobre 2020.

La Vice-Présidente
Nathalie Jaëck

Signé

Additif au PV de la CR du 22 octobre 2020

Etaient présents en visioconférence :

J. Albrespit, A. Beyaert-Geslin, P. Beylot, P. Chassaigne, B. Collignon, R. Estève, V. Fromentin, E. Guilhamon, F. Hoffmann, N. Jaëck, E. Jean-Courret, N. Labarre, A. Lampropoulou, M.C. Lipani, P. Meyzies, E. Suzuki.

La CR réduite aux MCF HDR et aux PR s'est réunie le 12 novembre à 14h, en visioconférence, pour statuer sur le cas de la soutenance de thèse de Claire Hasenohr, laissé en suspens lors de la CR du 22 octobre. Comme le texte de loi qui décrit les modalités de la HDR le confirme (voir lien ci-dessous), il est légalement possible pour un candidat d'habilitier dans l'université de son choix, avec le garant de son choix, pour autant que la commission recherche de ladite université accepte la soutenance. Diverses universités ont choisi de faire une lecture restrictive de ce texte, et se sont dotées de statuts qui définissent des modalités très hétérogènes. L'université Bordeaux Montaigne ne l'a pas fait, et la candidature de Claire Hasenohr est donc en l'état absolument recevable.

N. Jaëck présente les éléments principaux du dossier scientifique de la candidate et la commission vote à l'unanimité la demande de Claire Hasenohr de soutenir son HDR à l'université Bordeaux Montaigne, avec M. Moretti comme garant.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000298904/2020-10-22/>

Fait à Pessac, le 15 novembre 2020.

La Vice-Présidente
Nathalie Jaëck

Signé